

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCE

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 5 septembre 2023, a adopté l'ordonnance suivante :

Ordonnance OCA23-2404-15-005 déterminant la fermeture temporaire de rues pour la tenue des événements spéciaux du 9 septembre et 27 octobre 2023.

Cette ordonnance est adoptée en vertu en des articles 18.1 et 18.3 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 7 septembre 2023.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine